



MAIRIE DE BOUSSENS
31360

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de Convocation : 07 juillet 2021
Nombre de Conseillers en exercice : 15 présents : 14
Nombre de voix Pour : 15 Contre : 00 Abstention : 00
Délibération du Conseil Municipal (D.C.M) N° 8-4

L'an **deux mille vingt et un** et le **22 juillet**, à **19h**, le Conseil Municipal de la Commune de BOUSSENS, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur **Christian SANS**, le Maire.

Présents : M. SANS (proc.), Mme GÉRARD, M. RAMEAU, Mme AIMONE-CAT, M. LIVOTI, Mmes DALLA-ZANNA, GRANGE, MM. ROQUEBERT, CELLIER, DESHONS, EVIN, Mmes, COURTOUX, SANDY, AGUILA.

Absents excusés : M. AMOUROUX (proc. à M. SANS),

Secrétaire de séance (art L2121-15 CGCT) :
Madame Rosanna DALLA-ZANNA

Objet : Fixation du montant du loyer du local Poste de Garde de l'Ancien Site ELF Aquitaine

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée la délibération n° 2020-7-7 prise en séance ordinaire le 03 septembre 2020 acceptant l'engagement de la Société YES1 pour une prise à bail commercial du Poste de Garde de l'ancien site ELF Aquitaine.

Monsieur le Maire propose d'appliquer un montant de loyer principal annuel de **SIX MILLE EUROS** (6 000.00 €) TTC, soit **CINQ CENTS EUROS** (500.00 €) par mois à compter du 15 septembre 2021.

Ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents :

- décide de fixer le montant du loyer principal annuel du Poste de Garde de l'ancien site ELF Aquitaine à **SIX MILLE EUROS** (6 000.00 €) TTC, soit **CINQ CENTS EUROS** (500.00 €) par mois à compter du 15 septembre 2021 ;
- autorise Monsieur le Maire à signer le bail commercial en ce sens.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.
Affiché le **26 juillet 2021**

Pour extrait conforme,
En Mairie, le **23 juillet 2021**

Le Maire,
Christian SANS

